

## DÉLIBÉRATION

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 septembre 2016 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie municipale de Bonneville au 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2016

Participaient à la séance : Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Yann PADOVA, Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application de l'article R. 445-5 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie municipale de Bonneville, le 6 septembre 2016, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. BAREME PROPOSE PAR LA REGIE MUNICIPALE DE BONNEVILLE

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 4 juillet 2016, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de la Régie municipale de Bonneville depuis cette date, estimée par le fournisseur à + 0,155 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. OBSERVATIONS DE LA CRE

L'arrêté du 29 juin 2016 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel de la Régie municipale de Bonneville a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de la Régie municipale de Bonneville.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 4 juillet 2016 et le 1<sup>er</sup> octobre 2016 correspond à une hausse de 0,155 c€/kWh.

### 3. AVIS DE LA CRE

La CRE constate que le barème proposé par la Régie municipale de Bonneville est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2016.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 septembre 2016.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Un commissaire,

Christine CHAUVET

**ANNEXE****Tarifs réglementés de vente du gaz naturel de la Régie municipale de Bonneville  
applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2016 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif Base	
Abonnement mensuel en €	9,50
Prix du kWh en c€	5,290
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	10,00
Prix du kWh en c€	4,890
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	25,00
Prix du kWh en c€	3,090
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	41,75
Prix du kWh en c€	2,490